



Association des
directeurs municipaux
du Québec

La force du nombre

12, 13 et 14 JUIN 2019

Liste des ateliers d'information

Voici les ateliers qui vous seront proposés lors du congrès ADMQ 2019. L'horaire détaillé, la durée des ateliers et la répartition par blocs d'ateliers sont à déterminer. Cette liste donne néanmoins une excellente idée de la variété des sujets proposés aux congressistes.

► **Est-il possible de concilier le développement économique et l'aide municipale aux entreprises privées?**

Malgré la Loi sur l'interdiction de subventions municipales et en dérogation expresse à celle-ci, les municipalités locales disposent de pouvoirs d'aide en matière de développement économique. L'exercice de ces pouvoirs comporte toutefois certaines limitations et conditions. Le présent atelier vise notamment à répondre aux questions suivantes : quelles sont les entreprises admissibles, la période maximale de versement, le montant maximal de subvention autorisé, etc. Des exemples ou modèles de plan de développement économique seront également présentés.

► **Ententes intermunicipales : modes de fonctionnement et mise en œuvre**

Les municipalités ont avantage à explorer la mise en commun de biens et de services pour faire face à leurs responsabilités dans divers domaines de leurs compétences. Comment choisir le mode d'entente approprié? Quels sont les principaux enjeux rencontrés lors de la négociation, de l'administration et de la mise en œuvre de telles ententes? Le présent atelier propose de répondre à ces questions.

► **Les incidents de sécurité et la protection de renseignements personnels**

Fraude, piratage informatique (*hacking*), perte de documents, vol d'identité... À l'heure des technologies, la protection des renseignements personnels présente de plus en plus de défis. Nous analyserons les impacts potentiels des incidents de sécurité sur les organismes publics et les entreprises, et aborderons les meilleures pratiques de prévention et de gestion de ces incidents.

Liste des ateliers d'information (suite)

► **La réglementation des constructions et usages dérogatoires protégés par droits acquis**

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme accorde aux municipalités le pouvoir de réglementer les constructions et les usages dérogatoires protégés par droits acquis. Ces dispositions soulèvent parfois des difficultés d'interprétation et d'application lorsqu'elles sont confrontées à des situations réelles. À l'aide d'exemples tirés de la jurisprudence, l'atelier permettra de passer en revue les principes applicables en matière de droits acquis, d'identifier les principales difficultés liées aux dispositions réglementaires sur les usages dérogatoires et fera une analyse des décisions des tribunaux en cette matière.

► **Accès à l'information : les documents relatifs à un immeuble**

Lors de cet atelier, nous discuterons de l'accessibilité des documents contenus aux dossiers d'un immeuble à la lumière de cas pratiques issus de la jurisprudence, afin de faciliter le traitement des fréquentes demandes d'accès à ces documents. Ainsi nous aborderons principalement le traitement des demandes d'accès aux documents qui peuvent se trouver dans les dossiers d'urbanisme tels que les demandes de permis, les avis de non-conformité, les plaintes, les plans, les informations techniques et autres documents de cette nature.

► **La procédure pour la modification des règlements d'urbanisme et les méandres de l'approbation référendaire**

L'arrêt Benoit c. Ville de Sutton ainsi que la décision Association des villégiateurs et résidents du lac Cayamant c. Municipalité de Cayamant serviront de base pour dégager des exemples où les tribunaux ont sanctionné les procédures, parfois compliquées et détournées, qui ont été utilisées par les municipalités pour modifier la réglementation d'urbanisme et, dans certains cas, pour se soustraire à l'approbation référendaire.

► **La gestion des chemins privés : une question d'actualité!**

La gestion des chemins constitue toujours une question d'actualité qui est au cœur des préoccupations des municipalités et de leurs citoyens. Plus particulièrement, la présente conférence a pour objectif d'étudier la compétence des municipalités sur les chemins privés et sur leurs pouvoirs discrétionnaires d'intervention en cette matière. Quels sont les pouvoirs permettant à une municipalité de régir les chemins privés par rapport aux chemins publics? Qu'en est-il du pouvoir de subvention des municipalités relativement aux chemins privés?

► **Élargissement du périmètre comptable de la municipalité : quels sont les mécanismes de contrôle à mettre en place?**

Dorénavant, la vérification de vos états financiers doit inclure les organismes périmunicipaux (ou gravitant autour des municipalités). Quel genre d'organismes est visée par cette inclusion dans vos états financiers et quel est votre niveau de responsabilité à leur égard? Que devez-vous faire pour limiter l'impact de cette intrusion dans vos états financiers? Devrait-on mettre en place des mécanismes de contrôle à l'égard de ces organismes? Aimerez-vous avoir des réponses à ces questions? Venez nous voir lors de cette conférence.

Liste des ateliers d'information (suite)

► **Responsabilité municipale en matière de chemins, ponts et cours d'eau : développements récents**

La question de la responsabilité municipale en matière d'entretien et de travaux sur les chemins, ponts et cours d'eau municipaux demeure toujours d'actualité étant donné l'importance liée aux budgets municipaux sur ces matières. Dans le cadre de cet exposé, nous discuterons des principes juridiques applicables, en plus de faire une revue des développements récents sur ce sujet.

► **Mieux comprendre les vérifications de la CMQ et comment en tirer des bénéfices**

En avril 2018, le gouvernement a confié à la Commission municipale du Québec, par l'adoption du PL 155, le mandat de réaliser des audits de conformité et de performance dans les municipalités. Depuis cette date, beaucoup de chemin a été parcouru, dont la mise en place de la Vice-présidence à la vérification. Cette conférence permettra d'avoir une meilleure compréhension de ce nouveau mandat, d'expliquer les principes qui encadrent les actions de vérification et les municipalités ainsi que le déroulement d'un audit.

► **La gestion du harcèlement psychologique et sexuel au travail**

Nous traiterons des critères permettant de qualifier certaines situations de harcèlement psychologique et sexuel au travail. Nous aborderons les obligations légales qui incombent aux employeurs en cette matière. Nous traiterons de l'adoption, du contenu et de l'application d'une politique en matière de harcèlement psychologique et sexuel au travail. Nous soulignerons les différentes façons d'intervenir en cas d'atteinte au climat de travail au sein d'une organisation.

► **L'analyse organisationnelle : un exercice indispensable!**

L'analyse organisationnelle est souvent confondue avec le diagnostic organisationnel. Bien qu'il y ait une certaine ressemblance entre les deux, la démarche, les résultats et les objectifs sont différents. Contrairement au diagnostic organisationnel qui est souvent réalisé en cas de problématiques, notamment au niveau du climat de travail, l'analyse sert davantage à optimiser l'utilisation des ressources. Repenser l'organigramme, redistribuer les responsabilités, planifier les besoins de relève ne sont que quelques-uns des points qui peuvent être abordés dans une telle démarche.

► **Autopsie de réclamations municipales : comment auraient-elles pu être évitées?**

À partir de cas réels vécus par ses membres, les spécialistes en indemnisation et en gestion des risques de La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) vous présenteront comment les réclamations auraient pu être évitées par des mesures de gestion des risques souvent simples à mettre en place. Profitez de ce regard privilégié sur un aspect méconnu de l'assurance des municipalités québécoises pour évaluer votre propre gestion des risques.

Liste des ateliers d'information (suite)

► La gestion des actifs dans les municipalités locales et les MRC

La planification de la gestion des actifs municipaux est une démarche stratégique qui vise à administrer les biens collectifs de manière responsable, efficace, durable et équitable afin de faire les bons investissements, au bon moment. Grâce à une bonne planification, il est possible de mieux définir les besoins en investissement, de prioriser les projets en fonction des risques potentiels, de défendre les budgets d'opération et d'entretien, de mobiliser l'équipe municipale, d'assurer aux citoyens les services qui correspondent à leur capacité de payer, et bien davantage.

► Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) : une expertise en soutien aux municipalités

La mission du BNQ est de contribuer à l'essor économique et social du Québec en agissant en concertation avec tous les milieux, dont les villes et les municipalités, afin d'apporter des solutions à leurs besoins par l'élaboration de normes et de programmes de certification. Les travaux du BNQ favorisent l'innovation, l'amélioration de la qualité des produits, des processus et des services, augmente la confiance de la clientèle à l'égard des produits, des services et des systèmes, assurant ainsi leur acceptation dans les marchés. Lors de cet atelier, nous vous présenterons des exemples de réalisations du BNQ qui sont maintenant offerts au milieu municipal.

► Les pouvoirs méconnus de la Loi sur les compétences municipales

Voilà maintenant 14 ans que cette loi est entrée en vigueur (2005). Elle a grandement rajeuni le paysage législatif touchant tant les petites municipalités que les grandes villes. Cette loi est rédigée en termes généraux de manière à pouvoir s'interpréter de façon large et libérale, afin de répondre aux divers et changeants besoins municipaux, et ce, dans l'intérêt de leur population. En conséquence, il apparaît utile de rappeler certains pouvoirs de cette loi qui sont susceptibles d'être moins connus, même pour un directeur ou une directrice générale d'expérience.

► Les pouvoirs d'inspection des fonctionnaires municipaux

Les fonctionnaires municipaux dûment désignés par le conseil municipal ont des pouvoirs d'inspection leur permettant de veiller à l'application des règlements municipaux ou, dans certains cas, de règlements provinciaux. Quels sont ces pouvoirs? Peuvent-ils réellement pénétrer en tout lieu pour vérifier l'application d'un règlement? Ont-ils besoin d'un accompagnement de la police? Peuvent-ils être accompagnés d'un professionnel? Cet atelier permettra au directeur général de s'assurer que la preuve recueillie lors d'une inspection pourra être dûment utilisée, en cas de recours, pour faire appliquer la réglementation.

► Gestion contractuelle, pouvoir de dépenser, contrôle et suivi budgétaire...ouf! Comment s'y retrouver?

Les récents (et nombreux) changements législatifs ont amené les directeurs généraux à revoir certaines façons de faire notamment pour l'octroi des contrats. Ces nouvelles façons de faire ont suscité et suscitent encore une série de questionnements. Est-ce qu'une résolution du conseil est encore nécessaire si la municipalité a adopté un règlement sur la gestion contractuelle? Quelle est la portée du pouvoir de dépenser? Que fait-on des règles de contrôle et de suivi budgétaire? Autant de questions qui seront abordées dans cet atelier.

Liste des ateliers d'information (suite)

▶ Mesures disciplinaires imposées au DG, jurisprudences récentes et conseils aux DG

Cet atelier vise non seulement à faire connaître les décisions récentes et conseils aux membres, mais aussi l'attitude à adopter lorsque la situation devient tendue.

▶ Faire ses devoirs pour faire preuve de diligence raisonnable

La diligence raisonnable signifie que l'employeur prend toutes les précautions nécessaires et agit de manière consciencieuse pour la sécurité de ses employés. En matière de santé et sécurité du travail (SST), la diligence raisonnable constitue un moyen de défense, lorsque survient un accident. L'employeur doit alors démontrer qu'il a respecté les devoirs de prévoyance, d'efficacité et d'autorité. Ainsi, l'employeur faisant preuve de diligence raisonnable évitera les réprimandes (amendes, poursuites, etc.), s'il est en mesure de démontrer qu'il a respecté ses trois devoirs d'employeur.

▶ Contrer les îlots de chaleur par des projets municipaux concrets

Introduction sur les îlots de chaleur (carte interactive) et présentation de projets inspirants de verdissement concrets dans des municipalités québécoises.

▶ Étude d'opportunité de type business case pour la durabilité municipale

Les solutions innovantes, souvent plus coûteuses à l'achat, peuvent être difficiles à justifier dans le contexte municipal. Une approche de type business case vous aidera à démontrer la valeur ajoutée de ces solutions, poussant l'analyse au-delà des coûts d'acquisition pour inclure les frais de fonctionnement sur toute la durée de vie réelle de l'actif. Le Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) peut vous aider à démontrer la valeur ajoutée de solutions audacieuses pour vos projets environnementaux. Assister à cet atelier pour en apprendre davantage.

▶ Quand et comment appliquer un processus disciplinaire?

Lorsqu'un employé commet une faute, il faut agir. Le niveau de gravité de la faute et les circonstances entourant l'événement seront déterminants dans l'approche à utiliser. Les antécédents de l'employé, la présence ou non d'une convention collective ou d'une politique sont également à considérer dans le choix de la mesure. Nous aborderons finalement la constitution du dossier disciplinaire, un élément incontournable de la démarche. Les participants seront invités à discuter des problématiques qu'ils ont rencontrées et nous alimenterons les discussions avec des exemples concrets.

▶ Démarche de participation publique : exigences, exemples et processus décisionnel

Depuis l'entrée en vigueur du Règlement sur la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme, toute municipalité peut être exemptée de l'approbation référendaire en urbanisme à condition d'avoir adopté une politique de participation publique. Les aspects suivants seront notamment abordés : les exigences que doit rencontrer la politique, des exemples de mesures pouvant y être inclus, l'intérêt et les avantages d'adopter une telle politique, les modifications au processus décisionnel lié à la modification d'un règlement de zonage.

Liste des ateliers d'information (suite)

► La rémunération des élus et le remboursement des dépenses

Les municipalités doivent fixer la rémunération de leurs élus par règlement. Le contenu de ce règlement et son adoption sont régis par la Loi sur le traitement des élus municipaux. Cette formation permettra de bien comprendre le contenu d'un règlement de rémunération des élus de même que le processus d'adoption et de modifications d'un tel règlement. Elle propose également, à l'aide d'exemples pratiques, une revue des règles de remboursement des dépenses engagées par les élus. Une attention particulière sera apportée aux modifications sur les nouvelles façons de procéder suite à l'entrée en vigueur du projet de loi 122. »

Vendredi 14 juin **8h30 à 10h** **90 min**

Atelier-conférence

Regards sur la jurisprudence de la dernière année et les dernières modifications législatives

Il est incontestable qu'une modification législative change souvent certaines règles du jeu. Il importe donc que vous en soyez informés. Tout comme des jugements et des décisions rendus par les tribunaux concernant ces modifications législatives. D'autant plus que ceux-ci peuvent influencer sur l'interprétation et l'application des règles initialement prévues par le législateur. Tout cela est donc susceptible d'avoir un impact sur votre travail de direction. C'est ce dont il sera question dans cet atelier-conférence.

Conférencier : Me Daniel Bouchard, Lavery